

Retour technique



LE RÉSEAU DES
COLLECTIVITÉS
POUR LA GESTION DES
DÉCHETS & DE L'EAU



Mise en œuvre d'une opération collective sur la Communauté de Communes Terres Toulaises Partie 1 : L'étude préalable

Document rédigé par : Émilie BELON

22 octobre 2020

A. Contexte	2
B. La communauté de communes Terres Toulaises.....	2
I. Le tissu économique	2
II. La politique d'assainissement.....	3
C. L'étude préalable de l'opération collective	3
I. L'appui financier de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse	3
II. Le déroulement de l'étude préalable	3
1. Priorisation des métiers à enquêter.....	4
2. Contact des entreprises.....	4
3. Pré-diagnostic	4
D. Documents de travail.....	5

A. Contexte

Pour répondre aux enjeux fixés par la DCE¹, notamment la réduction voire suppression des substances dangereuses présentes dans les eaux de surface et souterraines, [le plan « micropolluants 2016-2021 »](#) a été mis en place au niveau national et repris localement dans les SDAGE du Rhin et de la Meuse.

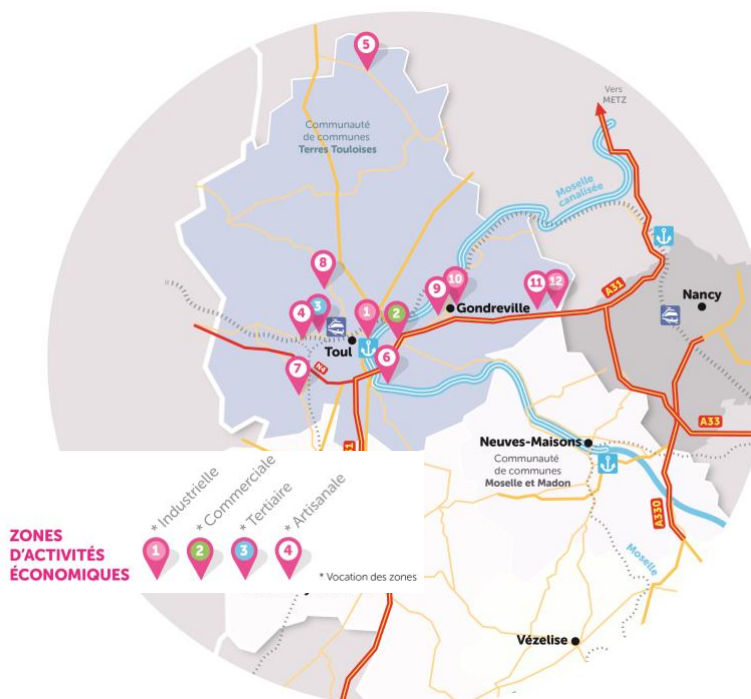
Ces substances dangereuses trouvent leur origine dans plusieurs secteurs, notamment les activités économiques en raison de déversements d'effluents mal maîtrisés ou d'une gestion insuffisante des déchets. Pour améliorer ces pratiques susceptibles d'engendrer des pollutions, plusieurs collectivités, accompagnées financièrement par l'Agence de l'eau Rhin Meuse (AERM), ont mis en place une opération collective (OC) sur leur territoire.

Dans ce document, nous vous présenterons l'étude préalable à l'opération collective de la communauté de communes Terres Toulaises (54), pilotée par Madeline Fuss, chargée des rejets non domestiques et des eaux pluviales au sein du service Eau potable et Assainissement du pôle Environnement.

Un autre document viendra compléter cette première partie, pour se focaliser sur le déploiement de l'opération collective et dresser un premier bilan.

B. La communauté de communes Terres Toulaises

I. Le tissu économique



La CC Terres Toulaises en quelques chiffres – le territoire

- Population : environ 46 000 habitants répartis sur 41 communes
- Superficie : 473 km²
- Emplois : 12 255 salariés
- Établissements : environ 5000
- Statut : Communauté de communes créée le 1er janvier 2017, de la fusion de la communauté de communes du Toulais et de celle de Hazelle en Haye
- Compétences principales : assainissement, eaux pluviales, eau potable (sur une partie du territoire), gestion des déchets, développement économique, mobilité, petite enfance, numérique, urbanisme, politique locale de l'habitat, soutien au dynamisme associatif et participation citoyenne
- Président : Fabrice Chartreux

Située aux portes de Nancy, la communauté de communes Terres Toulaises (CCTT) compte dix zones d'activités économiques aux vocations variées : industrielle, commerciale, tertiaire et artisanale.

¹ Directive Cadre sur l'Eau

² Note technique relative à la recherche de micropolluants dans les eaux brutes et dans les eaux usées traitées de stations de traitement des eaux usées et à leur réduction

II. La politique d'assainissement

La collectivité a établi un programme de travaux d'assainissement collectif pour traiter les communes qui ne sont pas encore équipées ou raccordées à un ouvrage d'épuration.

Voté en 2015, il s'étale sur une durée de 8 ans.

Dans son élaboration, ce programme pluriannuel se base sur les priorités définies par l'AERM et par les services de l'État. Il tient également compte de l'état de la qualité des masses d'eau servant d'exutoire aux stations d'épuration envisagées, du nombre d'habitants concernés, ou encore des possibilités d'acquisition foncière pour l'implantation des ouvrages de dépollution.

Concernant la gestion des effluents non domestiques, elle est détaillée dans le règlement du service assainissement de la communauté de communes.



- Les chiffres de l'assainissement -

- Stations d'épuration : 12 unités de traitement dont 1 STEP > 10 000 EH (Toul)
- Réseaux d'eaux usées : 460 km
- Mode de gestion : Régie avec prestation de service depuis 2020 (sauf 1 DSP)
- Abonnés : 12 429
- 660 ANC répertoriés sur le territoire
- Service eau et assainissement : 17 agents

C. L'étude préalable de l'opération collective

I. L'appui financier de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse

L'agglomération de Toul, identifiée dans les actions du PAOT³ 2016-2018 par la MISEN⁴ de Meurthe et Moselle, était tenue de mener une action d'information et de sensibilisation sur les substances toxiques diffuses, afin de répondre aux objectifs d'état des masses d'eau du territoire.

Soutenue par les élus locaux et financée dans le cadre du 10^{ème} programme d'actions de l'AERM (2013-2018), l'opération collective a été précédée d'une première phase d'étude et l'embauche d'une personne à temps plein à partir de 2017.

Au total, le budget prévisionnel de l'opération collective est estimé à environ 50-55 k€/an, comprenant les frais d'accompagnement (frais de bureau, déplacements). Le taux d'aide accordé au moment du lancement de l'opération en 2017 était de 80 % dans le cadre du 10^{ème} programme d'intervention de l'agence. Pour plus de renseignements sur les conditions actuelles d'aides, se renseigner directement auprès de [l'Agence de l'eau](#).

II. Le déroulement de l'étude préalable

Cette phase a duré huit mois au total, avec une première étape en bureau, complétée par un travail de terrain. Elle avait pour but de recenser les activités économiques potentiellement émettrices de substances toxiques, d'évaluer leurs pratiques environnementales et le taux de non-conformités, afin d'estimer le travail à effectuer lors de l'opération collective.

³ Plan d'Action Opérationnel Territorialisé

⁴ Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature

1. Priorisation des métiers à enquêter

Cette étape a été réalisée à partir :

- Du périmètre géographique d'étude, défini comme la totalité du territoire de la CCTT
- De l'état des lieux des masses d'eau 2013 (pour définir les polluants à cibler)
- Du recensement des activités économiques (y compris publiques et agricoles) du territoire ; via la base de données SIRENE (de l'INSEE) ;
- Du bilan des campagnes RSDE (sur la STEU de Toul, > 10 000 EH) et des substances retrouvées
- Du bilan de l'historique des pollutions sur le territoire (« mémoire collective » des agents)
- Des informations recueillies auprès des communes ayant encore la compétence assainissement en 2017 (la compétence ayant été transférée en totalité sur le territoire en 2018)
- Des échanges en interne avec le pôle « développement économique » de la CC Terres Toulaises pour situer les zones d'activité commerciale (ZAC) et les zones industrielles (ZI)
- De l'outil de l'AERM sur les éléments de cadrage de la phase préalable
- De la matrice « Activités-Polluants » du BRGM qui permet de croiser les substances et activités émettrices
- De l'outil EGIDA, du CNIDEP, pour estimer les types de déchets émis sur le territoire par l'artisanat

Elle a permis de faire ressortir les métiers prioritaires sur le territoire et de retenir environ 700 entreprises à interroger. Les activités recensées sur le territoire sont issues, pour la plupart, de l'artisanat et des métiers de bouche et sont principalement de très petites entreprises (TPE).

2. Contact des entreprises

Un premier courrier a été envoyé aux 700 entreprises identifiées. Il comprenait : une explication de la démarche, un questionnaire d'enquête ainsi qu'une fiche globale sur les pratiques et équipements du corps de métier concerné. (Fiches métier réalisées en interne ; voir les exemples au D. Documents de travail)

Cette première prise de contact a permis d'affiner l'identification des entreprises et d'en retenir 480.

3. Pré-diagnostics

Cette étape s'est déroulée sous forme de visites en entreprises, avec l'objectif d'auditer au moins 30% des 480 entreprises identifiées. (Critère de l'AERM pour la phase d'étude)

Pour cibler davantage les visites, les entreprises avec au moins 1 salarié et/ou les plus « anciennes » ont été sélectionnées, car ces dernières étaient moins susceptibles d'avoir réalisé de récentes mises en conformité en termes d'équipements.

La priorisation a également tenu compte de l'existence de solutions techniques pour limiter les pollutions. Par exemple, les coiffeurs n'ont pas été intégrés (en 2017), car la collectivité n'était pas en mesure de proposer des solutions de traitement des eaux polluées pour ce secteur d'activité à ce moment-là.

Si les entreprises contactées par courrier postal n'avaient pas répondu au 1er questionnaire, un second contact a été fait par mail ou téléphone (avec la difficulté d'obtenir ces coordonnées, non renseignées dans la base SIRENE)

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) et la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) n'ont pas souhaité permettre l'accès à leur base de données, ce qui a contraint la CCTT à rechercher les coordonnées (tél et mail) pour chaque établissement.

Concrètement les pré-diagnosics se sont déroulés de la manière suivante :

- Présentations avec le/la chef.fe d'entreprise/responsable QSE ou atelier
- Échanges sur les pratiques et équipements
- Visite du site
- Bilan oral sur les points positifs et améliorations possibles
- Rédaction et envoi d'un compte-rendu par courrier, reprenant les éléments de la visite et les possibilités de subventions de l'agence de l'eau

D. Documents de travail

É
T
A
P
E
S

Priorisation des secteurs d'activités à enquêter

Prise de contacts avec les entreprises identifiées

Visites de terrain (Pré-diagnosics)

O
U
T
I
L
S

Documentation réalisée en interne

Repérage des ZAC, ZI

[Questionnaire d'enquête sur les rejets d'activités](#)

Compte-rendu de visite ([modèle 1](#))

Bilan de l'historique des pollutions

Fiche métier selon activité ([ex.1 : peinture](#))

Compte-rendu de visite ([modèle 2](#))

Bilan des campagnes RSDE STEU

Fiche métier selon activité ([ex.2 : transport](#))

Outils en ligne

[Éléments de cadrage AERM](#)

[État des lieux des masses d'eau](#)

[Matrice Activités-Polluants](#)

[Base SIRENE](#)

[Outil EGIDA du CNIDEP](#)